

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise en œuvre de l'opération des Mésanges, dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins - approbation de la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq février 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2014

OBJET : Mise en œuvre de l'opération des Mésanges, dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins - approbation de la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 6 octobre 2010 et modifié le 6 décembre 2012,

Vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant le bilan de la concertation du projet des Quatre-Chemins et arrêtant le schéma d'aménagement,

Considérant que France Habitation, propriétaire de la résidence des Mésanges, située dans le périmètre de projet des Quatre-Chemins, s'est engagée dans le renouvellement de l'ensemble de son parc de 140 logements, en procédant à une opération de démolition et de reconstruction, selon des principes de mise en valeur des espaces extérieurs,

Considérant que l'opération des Mésanges, qui constitue le lot n°1 du projet des Quatre-Chemins, occupe presque la moitié du périmètre du secteur de projet et qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence d'ensemble du projet tant du point de vue du programme que de l'ambition de la Ville en matière de qualité architecturale et environnementale,

Considérant également que l'opération sera réalisée par France Habitation sur une durée d'une quinzaine d'années comportant quatre phases de construction, permettant d'assurer le relogement des actuels occupants et que de ce fait, il convient de garantir les principes d'aménagement dans le temps, pendant toute la durée de réalisation de l'opération, à travers la mise en place d'une coordination conjointe de l'opération,

Considérant que la Ville et France Habitation ont établi les bases d'un partenariat permettant de définir :

- le contenu du projet du lot n°1 des Quatre-Chemins, relatif à la résidence des Mésanges,
- l'organisation de la conduite du projet,
- la concertation et l'information,
- l'échéancier de réalisation,
- l'évaluation et l'évolution du projet.

Vu le projet de convention en vue de formaliser ce partenariat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Christian Lancrenon) ; M. Jean-Jacques Campan et Mme Claude Debon ne prennent pas part au vote.

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat entre France Habitation et la Ville, pour la rénovation de la résidence des Mésanges, dans le cadre du lot n°1 du projet des Quatre-Chemins.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Christian Lancrenon', is written over the seal and extends to the right.